

Politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du Citepa

Le Citepa est engagé dans la transition écologique du fait de ses activités. Sa vocation scientifique est de produire et de transmettre des connaissances fiables sur les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre, d'accompagner les décideurs publics et privés et de renforcer les capacités des pays dans la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Le Citepa fonde sa politique RSE sur les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU. Du fait de sa mission et de son activité, le 13ème ODD, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » est un ODD prioritaire du Citepa. Cependant, pour chaque ODD, des actions, à plus petite échelle, sont réalisées et les initiatives du personnel sont encouragées.

Dans ce cadre, le Citepa a réalisé son premier bilan carbone en 2013 et en assure régulièrement la mise à jour (2019, 2021, 2023). Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre identifiés sont : les émissions liées au transport du personnel (déplacements professionnels à l'étranger essentiellement) et les émissions liées à l'achat de biens et services bien que ces dernières émissions soient difficiles à estimer et marquées d'une plus forte incertitude.

La démarche d'amélioration continue de la politique RSE du Citepa s'articule selon trois axes :

- La mise en œuvre d'une stratégie de transition écologique à l'échelle de l'organisation et de sa chaîne de valeur, dans l'optique de réduire l'impact de ses activités sur le climat ;
- La mise en place d'actions sociales visant à donner de meilleures conditions de travail et permettre l'épanouissement de son personnel ;
- La contribution aux ODD par le biais de ses prestations intellectuelles (conseil, études, outils, production de données, formations, etc.) et de ses activités de renforcement de capacité des pays en voie de développement.

1. Actions du Citepa sur l'ODD 13 : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »

Dans le cadre des déplacements en France hexagonale, le Citepa applique une règle de **priorité systématique au train**. En Europe, le train est également privilégié. Pour les déplacements plus longs réalisés en avion, les **vols directs** sont favorisés afin d'en limiter l'impact environnemental.

Au-delà de la participation légale aux abonnements de transports en commun en France, le Citepa encourage les **modes de transport durables** en subventionnant à hauteur de 50% les forfaits d'abonnement vélo du personnel ainsi que l'achat de vélos avec une participation forfaitaire de 50€.

L'activité internationale du Citepa est intrinsèque à sa mission de renforcement des capacités des pays et des acteurs internationaux. Dans ce cadre, les interventions sur le terrain conservent toute leur importance et leur pertinence. Toutefois, afin de réduire les émissions liées aux missions à l'étranger, le Citepa s'est doté de **systèmes de visioconférence** performants, lui permettant de réaliser, lorsque la demande des clients le permet, un nombre maximum de missions (études, formations, conférences) à distance.

Par ailleurs, dans une **logique de réduction des déplacements**, le Citepa intègre dans ses réponses aux appels d'offres un paragraphe de **sensibilisation** proposant, le cas échéant, des **options d'organisation des missions reposant sur un nombre plus limité de déplacements**.

Par sa mission et son activité associative de **diffusion des connaissances** sur la pollution atmosphérique et le changement climatique, le Citepa cherche à sensibiliser et à catalyser la transition écologique des différents acteurs économiques.

Par ailleurs, le Citepa s'efforce de **renforcer les capacités** de la France et, au-delà, celles des pays émergents et en voie de développement, à estimer leurs émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques.

2. Actions du Citepa sur l'ODD3 : « Bonne santé et bien-être »

Afin de favoriser la bonne santé et le bien-être, le Citepa met à la disposition de ses salariés une **salle de convivialité**, une **salle de repos**, des corbeilles de **fruits** issus de l'agriculture biologique ainsi qu'une **salle de sport** dans ses locaux. Il favorise également la pratique du sport par la mise à disposition d'une salle pour des **cours de yoga** (2024), le financement de la participation à des **courses à pied** organisées à Paris (septembre 2023). Deux bureaux permettant de travailler debout ou assis sont mis à disposition des salariés qui le souhaitent.

en_00_18/A

Le **télétravail** est possible et **très souple** (organisation au mois, taux hebdomadaire supérieur à la moyenne observée en entreprise), bien accompagné en termes de matériel mis à disposition au domicile de chacun. Les salariés du Citepa sont autorisés à utiliser leur matériel professionnel pour des besoins personnels, selon la charte informatique établie.

Enfin, le Citepa organise régulièrement des **événements internes**, certains ouverts aux familles, comme la fête annuelle du Citepa autour d'un repas convivial, ou des sorties sportives ou culturelles pour tous les salariés, tels que la journée aviron-kayak de juin 2024. Des questionnaires de **bien-être au travail** sont proposés tous les trimestres et étudiés par le Comité Social et Economique (CSE). Ils portent sur la charge de travail, la communication intra et inter équipes et le sentiment de bien-être. Les salariés ont la possibilité d'y noter tous leurs commentaires, suggestions ou critiques.

3. Actions du Citepa sur l'ODD4 : « Education de qualité »

Le Citepa répond de son mieux aux sollicitations en termes d'éducation pour satisfaire aux demandes des étudiants dans l'environnement, favoriser les stages et les alternances, il autorise ses salariés à donner des cours ou participer à des conférences. Il a mis en place des conférences en visio-conférence ouvertes à tous, plusieurs fois par an, pour communiquer des informations et favoriser le partage de connaissances sur les sujets « Air et Climat » sur lesquels il est spécialisé. Une des missions du Citepa est d'ailleurs de diffuser et rendre accessible les connaissances et les données de référence sur le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Une des activités du Citepa est la réalisation de nombreuses sessions de formation inter-entreprises et intra-entreprise, notamment sur des sujets de réglementation environnementale, et à ce titre, nous sommes certifiés Qualiopi.

Le Citepa est partenaire et financeur de la Chaire ESSEC Talents de la Transition Ecologique. Celle-ci se veut à la fois pédagogique et orientée recherche.

Les salariés interviennent également dans des formations universitaires et d'écoles d'ingénieur (IMT Atlantique, Ecole des Mines de Nancy, Université Paris-Saclay, etc.), afin de sensibiliser et diffuser des connaissances sur leurs sujets d'expertise auprès du public étudiant. Ce volet d'intervention est particulièrement important pour le Citepa, toujours soucieux d'apporter des informations de qualité et transparente à un plus grand nombre.

4. Actions du Citepa sur l'ODD5 : « Egalité entre les sexes »

Le Citepa s'engage à promouvoir la diversité (âge, sexe, origine) au sein de ses équipes, notamment à travers le recrutement et la promotion de son personnel. La parité

en_00_18/A

hommes/femmes est globalement observée au sein du personnel avec 26 hommes et 26 femmes parmi les salariés au 31/12/2025. Conformément à la législation française, un Comité Social et Economique (CSE) représentant le personnel existe au Citepa, ce qui constitue un moyen mis en place par la France pour prévenir les dangers d'atteinte à la santé physique et mentale des salariés. Le CSE est notamment vigilant aux éventuels problèmes de harcèlement et dispose de recours légaux (droit d'alerte) le cas échéant. Conformément à la loi française une personne référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désignée pour faciliter les échanges si nécessaire. Un document précisant les règles de bonne conduite et de vigilance sur le lieu de travail est en cours de rédaction.

5. Actions du Citepa sur l'ODD12 : « Consommation et production responsables »

En termes de gestion des déchets, le tri sélectif a été mis en place au Citepa (papier, plastique, verre, cartouches d'encre, piles) et, à l'initiative des salariés, des contenants en verre sont utilisés pour limiter la consommation d'emballages liés à leurs repas. La limitation de l'impression est encouragée et la diffusion de versions papier des rapports, newsletters, plaquettes et rapport d'activité s'est arrêtée progressivement depuis 2018.

Le service informatique met en place des actions de façon à limiter l'impact de l'usage du numérique du Citepa sur l'environnement : allongement de la durée d'usage des ordinateurs à 5 ans, réparation du matériel, transmission des équipements en fin de vie aux filières de recyclage, préconisations pour la gestion des courriels, migration sur le Cloud Microsoft qui est engagé pour limiter son impact sur l'environnement.

Lors des évènements (petits-déjeuners, journées d'étude, fêtes internes, etc.), le Citepa choisit ses fournisseurs selon des critères environnementaux et favorise les repas végétariens lors des évènements ou formations qu'il organise.

6. Perspectives

Une charte de la déconnexion va être élaborée pour s'assurer d'une bonne harmonisation entre vie privée et vie professionnelle et améliorer le cadre de travail.

Un guide sur les achats responsables est en projet, afin d'encadrer les futurs achats et de diminuer l'impact environnemental des biens acquis sur leur durée de vie.

Afin de renforcer l'efficacité des formations à distance et de garantir la qualité de ses travaux, y compris lorsqu'ils sont menés à distance, le Citepa proposera à ses salariés une formation dédiée à l'animation de réunions et de formations à distance. Cette démarche sera également valorisée dans les réponses aux appels d'offres.

Le Citepa souhaite soutenir des artistes engagés dans la lutte contre le changement climatique. Il a, dans cette démarche, lors de la COP-30, acheté une œuvre au collectif Cinzas Da Florestal

en_00_18/A

(les cendres de la forêt) qui mène une action environnementale et culturelle centrée sur la lutte contre les incendies de forêt et la protection des forêts, particulièrement en Amazonie.